

# UN PLAN COMMUN DE GESTION DE LA NATURE COMME MÉTHODE DE REGROUPEMENT DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS PRIVÉS

Par les groupements forestiers « Bosgroep Ijzer & Leie » et « Bosgroep Vlaamse Ardennen tot Dender » :  
Benoit de Maere, Clint Callens, Hans Scheirlinck, Bram Coupé

## CONTEXTE DU PROJET

La forêt flamande est très fragmentée. Fragmentée physiquement, mais également en termes de propriété et de gestion. Chacune de ces formes de fragmentation peut nuire à la qualité de la forêt. La situation est la même au sein du périmètre du plan de gestion. Par le biais d'un plan commun de gestion de la nature, nous voulons réduire au maximum les effets négatifs de la fragmentation forestière en coordonnant la gestion au-delà des limites de propriété et de parcelles.



Fragmentation de la propriété ; fragmentation de la gestion ; fragmentation du milieu de vie.

## QUATRE TYPES DE PLANS DE GESTION DE LA NATURE

Il existe quatre types de plans de gestion de la nature pouvant être élaborés tant pour des propriétaires individuels que pour plusieurs propriétaires. Dans le cas du domaine forestier, nous visons cette dernière solution, à savoir regrouper le plus grand nombre de propriétaires forestiers au sein d'un plan commun de gestion de la nature de type 2. Le type 2 vise à augmenter la qualité de la nature, le type 3 vise à atteindre la plus haute qualité de la nature et le type 4 combine une servitude avec la plus haute qualité de la nature.

TYPE 1	TYPE 2	TYPE 3	TYPE 4
<ul style="list-style-type: none"> <li>« Stand still »</li> <li>Prévention des dommages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Objectif naturel 25%</li> <li>Critères intégrés gestion de la nature</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Objectif naturel 90%</li> <li>Critères intégrés gestion de la nature</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réserve</li> <li>Type 3 + servitude</li> </ul>
Pas de surface minimale	Critère de surface / superficie min. de la structure		
<b>AMBITION POUR LA NATURE</b>			
<b>SUBVENTIONS €</b>			

Plus l'ambition pour les valeurs de la nature est élevée, plus il est possible de recevoir des subsides.

## À PROPOS DU PLAN COMMUN DE GESTION DE LA NATURE

Depuis mars 2017, les groupements forestiers « Bosgroep Ijzer en Leie » et « Bosgroep Vlaamse Ardennen tot Dender », deux associations fondées par et pour des propriétaires forestiers privés, travaillent dans la région d'Anzegem - Avelgem - Waregem - Wortegem - Audenaarde - Kruihouthem à l'élaboration d'un plan commun de gestion du domaine forestier « Nieuw Kasselrij van Anzegem tot Oudenaarde ». Le domaine est situé de l'Escaut et de la Lys et compte 760 hectares de forêts répartis entre 160 propriétaires forestiers, principalement privés. Afin de rendre la gestion de ces nombreuses forêts, souvent peu étendues et fragmentées, moins coûteuse et plus efficace, tout en soutenant la préservation de la nature, un plan commun de gestion a été élaboré.

Le projet fait partie du projet européen Interreg « Forêt Pro Bos » et a donc bénéficié du soutien du Fonds européen de développement régional. Fin 2014, la ville d'Audenaarde a fait l'acquisition d'une carte manuscrite du XVIIe siècle qui représente de manière unique le Kasselrij Oudenaarde. Celui-ci est apparu au début du XIVe siècle. Il s'étendait du village de Nazareth au nord à Outrijve au sud et correspond donc plus ou moins au territoire du nouveau domaine forestier.

La carte manuscrite du Kasselrij Oudenaarde date de 1668-1669 et a été réalisée par le géomètre Pieter Meysman. Sur la carte figure chaque église, moulin, forêt, route, rivière ou monastère du Kasselrij. Après l'acquisition de la carte, la ville d'Audenaarde a investi dans sa restauration et sa numérisation. Le groupement forestier a alors acheté une copie de cette carte.

## LE PROJET INTERREG FORÊT PRO BOS

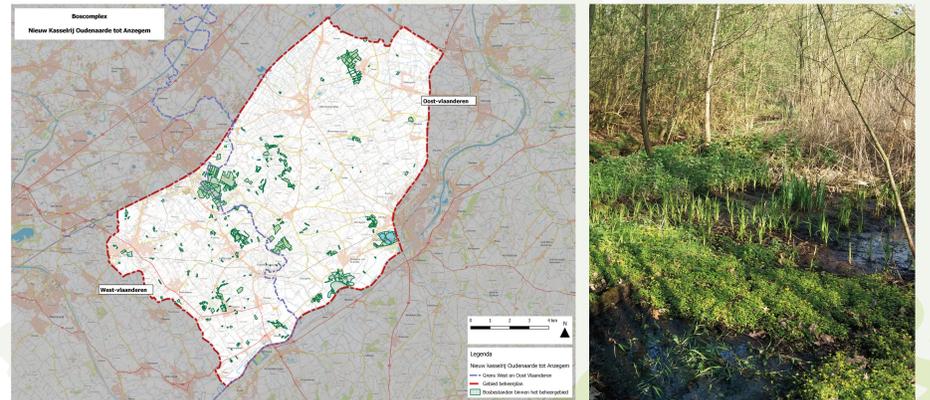
Ce test de regroupement de propriétaire s'inscrit dans un projet Interreg France-Wallonie-Flandre intitulé « Forêt Pro Bos », débuté en octobre 2016 pour une durée de 4 ans.

L'un des objectifs de ce projet consiste à développer de nouvelles formes de regroupements. Pour ce faire, plusieurs organismes, dont le Bosgroep Ijzer & Leie, se sont rassemblés pour partager leurs expériences en la matière.

## AVANTAGES D'UN PLAN DE GESTION DE LA NATURE

Tous les propriétaires forestiers, aussi petites soient les parcelles qu'ils possèdent, sont plus que les bienvenus pour participer au plan de gestion de la nature. La participation est entièrement gratuite et offre divers avantages aux propriétaires.

- Un plan de gestion gratuit qui offre une perspective d'avenir pour votre forêt pour les 24 prochaines années.
- Pendant 24 ans, vous ne devez plus demander d'autorisation d'abattage.
- Exécution conjointe de la gestion forestière avec l'accompagnement sans engagement des groupements forestiers.
- Vente de bois conjointe pouvant générer des meilleurs prix.
- Avantages fiscaux tels que des exonérations partielles à complètes de l'impôt sur les successions et les donations.
- Subventions pour l'exécution de votre gestion forestière.



Périmètre actuel du plan de gestion de la nature « Nieuw Kasselrij Oudenaarde tot Anzegem », en vert toutes les forêts faisant partie du périmètre.

## RÉUNION D'INFORMATION DES PROPRIÉTAIRES

L'objectif est de regrouper le plus de propriétaires forestiers possible parmi les 160 du périmètre dans un plan commun de gestion de la nature visant au minimum le type 2.

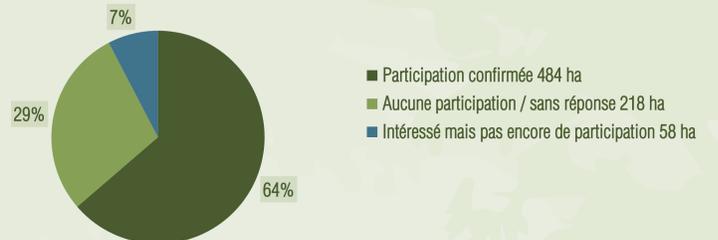
Les groupements forestiers « Ijzer en Leie » et « Vlaamse Ardennen tot Dender » se chargent à la fois de l'établissement et de la coordination correspondante du plan de gestion, ce dernier étant offert gratuitement aux propriétaires participants.

Tous les propriétaires forestiers ont été invités à trois sessions d'information à des moments différents, ce qui a permis à 87 personnes au total d'y participer.

## RÉSULTATS DE PARTICIPATION

Sur les 760 ha de forêts répartis entre plus de 160 propriétaires, les données de participation sont les suivantes : 58 propriétaires ont participé au plan de gestion de la nature, ce qui représente 485 ha de forêts (78%) et autres espaces naturels (22%). Le plan de gestion de la nature est une combinaison de 10% du type 2 et 90% du type 3. Des mesures de gestion seront également prises pour le maintien et l'amélioration des objectifs de conservation de la nature dans 420 ha de forêts et autres espaces naturels.

RÉPARTITION DES SURFACES EN POURCENTAGE DES SUPERFICIES :  
760 HA AU TOTAL



## CONCLUSION

Le plan commun de gestion de la nature pour le domaine forestier du Nieuw Kasselrij s'avère être un succès avec un taux de participation très élevé. La plupart des propriétaires contactés participent et, même après l'approbation du plan de gestion, de nouveaux propriétaires attendent d'adhérer et élargiront donc encore le nombre de propriétaires déjà participants. Le plan de gestion couvre donc la plupart des forêts et autres espaces naturels du domaine forestier. Au total, 2,95 millions d'euros de subventions seront utilisés pour les 485 hectares de forêts et autres espaces naturels du Nieuw Kasselrij sur une période de 24 ans, afin de conserver et d'améliorer autant que possible la précieuse nature que nous avons ici !

En plus du soutien financier, les groupements forestiers sont prêts à soutenir davantage les propriétaires forestiers en termes de contenu par des conseils, des informations et aussi dans la mise en œuvre pratique du plan. Grâce à la grande implication des groupements forestiers, une relation de confiance et de coopération avec les propriétaires privés est créée. Cela permettra de soutenir très efficacement les propriétaires privés, de réaliser la politique forestière flamande et provinciale et de gérer durablement les forêts flamandes.